

# Règlement intérieur ALAE et ALSH De la CCRCSA

Tous les enfants des villages de **Bonrepos/Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Sabonnères, Saiguède et Saint Thomas** peuvent fréquenter les services suivants sous la responsabilité des équipes d'animation du « Service Enfance » de la **CCRCSA** (Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle):

- **l'ALAE** (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) les jours scolaires, en dehors des temps de classe :
  - o les matins, ou soirs sur les sites des écoles des écoles primaires. (Bonrepos, Bragayrac, Empeaux et Saiguède)
  - o Midis sur les sites de toutes les écoles primaires
- et **l'ALSH** (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) situé à **Empeaux**, accueille tous les enfants de 3 à 13 ans, selon le souhait des familles. Dans la limite des places disponibles ET en fonction de la date d'inscription, les enfants scolarisés sur une école du territoire de la CCRCSA et résidant sur ce même territoire sont prioritaires.

**Pour toute question ou remarque concernant ces services vous pouvez contacter le « Service Enfance » à la CCRCSA, Tél : 05 61 76 73 98.**

**Nous vous rappelons les horaires de ces services et vous demandons de les respecter :**

**Pour les ALAE :**

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi les matins à **partir de 7h30**, les soirs **de la fin de classe jusqu'au plus tard à 19h00.**
- lundi, mardi, jeudi, vendredi à midi aux horaires scolaires propres de chacune des écoles du territoire,

**Pour l'ALSH :**

- Tous les mercredis scolaires prise en charge des enfants :
  - o **dès 12H00 sur le site d'Empeaux dans le bâtiment de l'ALSH**
  - o **ou après la sortie de la classe du mercredi matin lorsque les enfants des communes rejoignent le centre d'Empeaux en bus**
  - o **et jusqu'à 19H00 au plus tard.**
- Les enfants inscrits à l'ALSH les mercredis scolaires ne pourront pas quitter celui-ci avant 16H00
- Pour les vacances scolaires (hors dates de fermetures à préciser) **dès 7H30 et jusqu'à 19H00 au plus tard.**
- Les enfants peuvent être inscrits en matinée sans repas, matinée avec repas, après-midi sans repas, après-midi avec repas ou journée complète (dans ce cas le repas est obligatoirement pris à l'ALSH).

**SECURITE DES ENFANTS :**

Pour l'accueil du matin, les parents doivent obligatoirement accompagner leur(s) enfant(s) dans le bâtiment et se présenter aux adultes présents.

Un enfant laissé sur le chemin ou au portail n'est pas sous notre responsabilité.

Les mercredis scolaires, après la sortie des classes, les enfants inscrits à l'ALSH sont pris en charge par le personnel de la CCRCSA sur le site de l'école de chacune des communes. Ils ont la charge de les accompagner jusqu'au site de l'ALSH d'EMPEAUX.

Quel que soit le service (ALAE ou ALSH) les parents doivent nous informer par écrit des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) soit sur la fiche de renseignements ou par courrier daté et signé.

**Pour chaque enfant, le dossier d'inscription est obligatoire. Rempli et signé, il est à retourner au « Service Enfance » .**

**SANTÉ** : Le personnel de la CCRCSA n'est pas habilité à administrer des médicaments, l'enfant doit être capable de prendre seul son traitement. Ce dernier doit être impérativement remis aux animateurs accompagné d'une demande écrite et de l'ordonnance en cours. En cas de traitements réguliers un **PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) devra être établi avec la famille et le médecin/spécialiste.

Dans notre démarche de partenariat avec les enseignants, et pour une prise en charge globale de l'enfant sur sa journée, le règlement des écoles s'appliquent également aux ALAE.

Pour l'**ALSH** comme pour l'**ALAE**, une tenue, un comportement et des propos respectueux envers les autres enfants, les adultes, les locaux et le matériel sont exigés.

Les objets personnels (bijoux, jouets...) sont à éviter et donc les équipes ne seront pas responsables en cas de perte.

En cas de manquement au respect des règles de vie, des sanctions peuvent être prononcés pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'enfant.

En cas de non-respects répétés des horaires de fermeture des ALAE et/ou ALSH, la CCRCSA se réserve le droit de prononcer l'exclusion définitive de l'enfant.

#### **Pour les écoles élémentaires**

Les enfants présents dans le bus du RPI et prévus à l'ALAE, sont immédiatement confiés aux animatrices. Ils sont inscrits sur le cahier de pointage. Leur présence est facturée.

Pour les enfants scolarisés sur place, s'ils ne sont pas récupérés par un adulte à la sortie des classes, ils passent sous la responsabilité des animateurs (sauf avis contraire et préalable des parents pour les plus de 6 ans). Ils sont inscrits sur le cahier de pointage. Leur présence est facturée.

#### **Pour les maternelles**

Les enfants préinscrits sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de la classe. Ils sont inscrits sur le cahier de pointage. Leur présence est facturée.

Si l'enseignant amène à l'ALAE un enfant pour lequel les parents sont en retard, il est automatiquement inscrit sur le cahier et sa présence est facturée.

**N'oubliez pas de fournir votre numéro d'allocataire CAF sur le contrat d'inscription ou une attestation récente, délivrée par la CAF, faisant apparaître votre Quotient Familial (QF).**

**A défaut de celle-ci nous serons dans l'obligation de facturer le tarif maximum. Si vous ne pouvez obtenir le document de la CAF, vous pouvez nous communiquer, sous enveloppe confidentielle, votre dernier avis d'imposition complet, qui nous permettra de définir votre QF.**

Les fiches d'inscription sont à votre disposition durant l'été au centre de loisirs à Empeaux et dans les mairies de chaque commune ou sur leur site Internet. Pendant l'année scolaire vous pouvez les retirer également auprès des animateurs des ALAE.

**Seul le cas d'annulation sur présentation d'un certificat médical est autorisé. Un forfait de 50% est facturé.**

QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
QF ≤ 400	401 < QF < 650	651 < QF < 850	851 < QF < 1100	1101 ≤ QF

## TARIFS ALAE

	QF	1	2	3	4	5
Midi seul	pour 1 enfant	0.40	0.40	0.50	0.50	0.50
Matin ou soir seul		2.10	2.20	2.30	2.40	2.50
Matin+ midi ou midi + soir		2.60	2.70	2.80	2.90	3.00
Matin+ midi+ soir		2.80	2.90	3.00	3.10	3.20
Midi seul	pour 2 enfants	0.70	0.70	0.80	0.80	0.80
Matin ou soir seul		3.50	3.60	3.80	4.00	4.10
Matin+ midi ou midi + soir		4.30	4.40	4.60	4.80	4.90
Matin+ midi+ soir		4.60	4.80	5.00	5.10	5.30
Midi seul	pour 3 enfants	0.80	0.80	0.90	0.90	0.90
Matin ou soir seul		4.10	4.30	4.50	4.70	4.80
Matin+ midi ou midi + soir		5.10	5.20	5.40	5.70	5.80
Matin+ midi+ soir		5.40	5.70	5.90	6.00	6.30
Midi seul	pour 4 enfants	0.90	0.90	1.00	1.00	1.00
Matin ou soir seul		4.40	4.60	4.80	5.10	5.20
Matin+ midi ou midi + soir		5.50	5.60	5.80	6.10	6.20
Matin+ midi+ soir		5.80	6.10	6.40	6.50	6.80

## Tarifs ALSH

Quotient Familial	journée	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
1, 2 et 3	10.00	8.00	6.00
4	10.50	8.50	6.50
5	11.00	9.00	7.00
Famille extérieure à la CCRCSA : 2€ supplémentaire par prestation ALSH			